



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 1 / 8

Révision : 20/06/2016

Version : 2

Nom du produit : **FUTURAJET POUDRE**

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Futurajet poudre**

- Code du produit :
- RES03SCH0015 - Futurajet rose opaque 500 g
 - RES03SCH0016 - Futurajet rose 500 g
 - RES03SCH0017 - Futurajet rose veiné 500 g
 - RES03SCH0018 - Futurajet transparent 500 g
 - RES03SCH0019 - Futurajet rose transparent 1 Kg
 - RES03SCH0020 - Futurajet rose transparent veiné 1 Kg
 - RES03SCH0021 - Futurajet rose opaque 1 Kg
 - RES03SCH0022 - Futurajet rose 1 Kg
 - RES03SCH0023 - Futurajet rose veiné 1 Kg
 - RES03SCH0024 - Futurajet transparent 1 Kg

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : résine universelle chémopolymérisable. Uniquement pour utilisation dentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabriquant :

Schütz Dental GmbH

Dieselstrasse 5-6. D-61191 Rosbach v.d.H (Germany)

Tél. : +49 (0)6003/814-0 / Fax : +49(0)6003/814-900

www.schuetz-dental.de / info@schuetz-dental.de

Fournisseur :

UGIN'Dentaire

25 rue de la Tuilerie. 38170 Seyssinet Pariset (France)

Tél. : 04.76.84.45.45 / Fax : 04.76.84.46.45

www.ugindentaire.fr / info@ugin-dentaire.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Accès aux centres anti-poisons (Serveur ORFILA de l'INRS) : disponible 7j/7 et 24h/24.

Informations limitées aux intoxications. **Téléphone : +33 (0) 1.45.42.59.59**



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 2 / 8

Révision : 20/06/2016

Version : 2

Nom du produit : **FUTURAJET POUDRE**

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux sur la base des critères règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Eléments d'étiquetage

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Information supplémentaire : contient du peroxyde de dibenzoyle et méthacrylate de méthyle. Peut provoquer une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers connus si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description : résine à base de polyméthyle méthacrylate.

Contient un maximum de 0.5 % de peroxyde de dibenzoyle.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- **En cas d'inhalation** : retirer le sujet de la zone pollué après avoir pris toutes les précautions nécessaires. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **En cas de contact avec la peau** : laver immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue ou prolongée, consulter un médecin.
- **En cas de contact avec les yeux** : laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 à 15 minutes, paupières bien écartées. Si les troubles persistent, consulter un ophtalmologiste.
- **En cas d'ingestion** : rincer la bouche. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particulières nécessaires

- **Traitements** : traiter symptomatiquement.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 3 / 8

Révision : 20/06/2016

Version : 2

Nom du produit : **FUTURAJET POUDRE**

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- **Moyen d'extinction appropriés** : utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Par exemple : dioxyde de carbone, eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction.
- **Moyens d'extinction inappropriés** : eau en jet direct.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

- **Equipement particulier de protection** : utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.
- **Autres informations** : éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée en respectant les prescriptions réglementaires locales.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter les déversements et la dispersion accidentels : en évitant la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir une ventilation générale des locaux ainsi qu'une aspiration des émissions à leur source. Eviter la formation de poussière.

- **Mesures générales de protection et d'hygiène** : à manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 4 / 8

Révision : 20/06/2016

Version : 2

Nom du produit : **FUTURAJET POUDRE**

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : stocker dans un endroit sec. Température de stockage recommandé : 10°C - 25°C.
- **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** : prendre toute disposition pour éviter l'accumulation d'électricité statique.
- **Information supplémentaire sur les conditions de stockage** : aucune exigence particulière.
- **Précautions pour le stockage en commun** : néant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'usage pertinent identifié dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de control

- **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composant	Base - Source réglementaire	Type de valeur	Valeur	Remarque
Poussières inhalables	France - INRS (ED 984)	VME	10 mg/m ³	Valeur limite réglementaire contraignante
Poussières alvéolaires	France - INRS (ED 984)	VME	5 mg/m ³	Valeur limite réglementaire contraignante

VME : Valeur limite de moyenne d'exposition (8 heures)

* *La valeur limite d'aérosol est indiquée à titre de recommandation en cas de formation d'aérosol (fumées, poussières ou brouillard) au cours de l'utilisation/manutention du produit.*

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation générale des locaux ainsi qu'une aspiration des émissions à leur source. Evitez la formation de poussière.

8.2.2. Equipements de protection individuelle

- **Protection des yeux/du visage** : porter des lunettes de protection.
- **Protection des mains** : porter des gants de protection appropriés (par exemple : caoutchouc butyle).
- **Protection de la peau et du corps** : porter de vêtements de protection.
- **Protection respiratoire** : ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation. En cas de fortes concentrations : utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 5 / 8

Révision : 20/06/2016

Version : 2

Nom du produit : **FUTURAJET POUDRE**

SECTION 9 : Propriété physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	poudre ; couleur : selon produit
Odeur :	Presque inodore
Seuil olfactif :	donné(e) non disponible
pH :	donné(e) non disponible
Point de fusion /point de congélation :	120°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	donné(e) non disponible
Point d'éclair :	> 250°C
Taux d'évaporation :	donné(e) non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	> 400°C
Limite supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	donné(e) non disponible
Pression de vapeur :	donné(e) non disponible
Densité de vapeur :	donné(e) non disponible
Densité relative :	1,16 g/cm ³
Densité apparente :	700 -750 kg/m ³
Solubilité :	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	donné(e) non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition :	donné(e) non disponible
Viscosité :	donné(e) non disponible
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif. Toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Propriétés comburantes :	donné(e) non disponible

9.2. Autres informations

Néant.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Donné(e) non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions de stockage à des températures ambiantes normales.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 6 / 8

Révision : 20/06/2016

Version : 2

Nom du produit : **FUTURAJET POUDRE**

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.5. Matières incompatibles

Donné(e) non disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pendant la chauffe, des vapeurs peuvent irriter les yeux, ceci est dû au méthacrylate de méthyle.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

▪ Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▪ Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▪ Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▪ Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▪ Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▪ Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▪ Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▪ Toxicité spécifique pour certaines organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▪ Toxicité spécifique pour certaines organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▪ Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 7 / 8

Révision : 20/06/2016

Version : 2

Nom du produit : **FUTURAJET POUDRE**

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Donné(e) non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donné(e) non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donné(e) non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donné(e) non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Donné(e) non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Néant.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- **Produit / Emballages contaminés**

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Produit non dangereux à transporter au sens de la réglementation des transports.

14.1 - 14.4. Numéro ONU ; Nom d'expédition des Nations unies ; Classe(s) de danger pour le transport ; Groupe d'emballage

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU	Non applicable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable

Transport maritime IMDG

14.1. Numéro ONU	Non applicable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable

Transport aérien IACO-TU/IATA-DRG

14.1. Numéro ONU	Non applicable
------------------	----------------



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 8 / 8

Révision : 20/06/2016

Version : 2

Nom du produit : **FUTURAJET POUDRE**

14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

- Risques pour l'environnement : non applicable.
- Polluant marin : non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres sections.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 93/42/CEE, modifié par la Directive 2007/47/CE, relative aux dispositifs médicaux : conformément à ces directives, ce produit est considéré comme un dispositif médical de classe IIa

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

A ce jour, nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

SECTION 16 : Autres informations

▪ Texte intégral des classes - catégories de danger et mentions de danger H mentionnées sous les sections 2 et 3

Néant.

▪ Informations relatives à la révision de la fiche de données de sécurité

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge :
Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

▪ Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.

Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.